



## Union Locale des Syndicats CGT du Pays Bigouden

10 rue de la madeleine 29120 PONT-L'ABBE

Tél: 02 98 87 07 47 Mail : [ul-cgt.pontlabbe@wanadoo.fr](mailto:ul-cgt.pontlabbe@wanadoo.fr)

Permanences tous les mercredis de 16 h 30 à 18 h 30,

tous les vendredis de 14 h à 16 h et sur rendez-vous

### *Lettre Ouverte - Projet de loi Macron*

à Madame Annick LE LOCH  
Députée - Assemblée Nationale

PontL'Abbé le 16 janvier 2015

Madame la députée

L'Union Locale des syndicats CGT du Pays Bigouden vous remercie pour vos vœux et souhaite que "la plus belle des empreintes" que vous laisserez en 2015 sera votre opposition à ce projet dévastateur, en souvenir de vos électeurs salariés.

La CGT, dont l'objet essentiel est la défense des intérêts des salariés, vous interpelle à l'aube de la discussion du projet de loi Macron. Sous couvert de simplification, ce projet vise en réalité la remise en cause du droit du travail, des droits des salariés, en libéralisant l'arbitraire patronal.

En effet dans sa 3<sup>ème</sup> partie, plusieurs chapitres du Code du travail sont attaqués, comme le soulignent dans leurs [analyses Richard Abauzit](#), ex-inspecteur du travail, et Gérard Filoche, ex-inspecteur du travail et député socialiste.

- **1/ "Code civil : le retour à 1804 et la suppression du droit du travail :"**

"Le projet MACRON,..., abroge l'alinéa qui, dans le code civil, exclut les contrats de travail. Ce n'est ni plus ni moins que la suppression du droit du travail."

...

- **2/ "Prud'hommes : la mise à mort"**

**Le projet MACRON est un nouvel arsenal pour casser plus encore ce qui reste souvent le seul recours pour les salariés.**

**Les conseillers prud'homaux se voient soumis à un contrôle plus fort, une vraie tutelle ; leurs conditions de travail ainsi que le rapport de force pour les conseillers salariés sont dégradés ; se met**

en place une justice expéditive et forfaitaire répondant ainsi aux demandes constantes du MEDEF déjà avancées dans l'ANI du 11 janvier 2013, et la loi qui les ont consacrés" ...

- **3/ "Inspection du travail et sanction de la délinquance patronale: toujours moins**

L'inspection du travail a déjà vu son indépendance foulée au pied par le décret SAPIN de mars 2014. Le projet d'ordonnance MACRON en est la suite que SAPIN n'avait pas eu le temps de terminer".

...

- **4/"Médecine du travail : la mise à mort**

**L'étude d'impact du projet MACRON donne à voir les soubassements des changements législatifs envisagés : il y est expliqué clairement que l'obligation légale de la visite d'embauche ne peut être effectuée car il manque de médecins du travail ....**

**Les solutions envisagées sont donc :**

- 1/ **moins de visites médicales** et des visites faites par « d'autres professionnels » ;
- 2/ **des avis d'aptitude faits par des « collaborateurs médecins »** et un encadrement voire une suppression des « réserves ». Licencié plus et plus vite pour inaptitude, tel est la sécurisation recherchée par le projet de loi."

- **5/ « Simplifications » pour les entreprises : toujours plus !**

Simplification des licenciements; Le projet MACRON simplifie beaucoup le licenciement sans retour et sans indemnités des salariés pour lesquels le tribunal administratif aurait annulé la décision de validation ou d'homologation.

....

Laisser faire pour les infractions au détachement illégal de salariés

....

Simplification pour l'obligation d'embauche des travailleurs handicapés

....

Réduction des consultations des institutions représentatives du personnel, par exemple pour les licenciements pour motif économique"

...

- **6/ "Travail le dimanche et la nuit : toujours plus !**

**On retrouve ici la suppression du droit du travail avec la prétendue liberté du salarié "volontaire". Cette liberté dont "profiteront" toujours plus essentiellement des femmes et des jeunes qui subissent déjà temps partiel et horaires au sifflet, cette liberté va pouvoir s'exercer dans plus de zones et pour plus de dimanches."**

....

L'Union Locale CGT du Pays Bigouden espère que lors du vote, vous aurez une pensée pour vos électeurs salariés et que ce projet de loi ne laissera aucune "empreinte" dans le monde du travail.

Ci-joint l'analyse de [Richard Abauzit](#)

Vous remerciant

Pour le bureau

Jean-Marc Trebern

Christian Sez nec